

Conjonctivite virale aiguë ou hémorragique

Mise à jour
07/11/2024Autres dénominations
Entérovirus
AdénovirusInformations relatives à
Cabinets et polycliniques / Dentaire

Epidémiologie

Agent infectieux

Entérovirus
Adénovirus

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Par contact direct avec les sécrétions oculaires ou respiratoires de personnes infectées



Par contact indirect avec des objets contaminés (mains)

Période d'incubation

Entérovirus: 12h à 3 jours

Adénovirus: 5 à 12 jours, en moyenne 8 jours

Durée d'infectiosité

Entérovirus: au moins 4 jours après le début des symptômes cliniques

Adénovirus: au maximum 14 jours après le début des symptômes cliniques

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

L'application des Précautions Standard est suffisante

Durée des mesures

Pendant la durée de l'infection

Matériel de soins

Réservé au patient pendant la durée de la maladie
Privilégier le matériel à usage unique.
Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturemètre, etc)

Transport

Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

Non indiqués en systématique
A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques (y compris sécrétions lacrymales)

Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration à HPCi Vaud

En cas d'épidémie (> de 2 cas simultanés dans la même unité/étage), prendre contact avec l'Unité cantonale HPCI
